

SYNTHÈSE DU PROTOCOLE SANITAIRE du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

DES PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrière

La limitation du brassage des élèves

L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE ET L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Le maintien de la distanciation physique (1 mètre minimum)

La règle de distanciation physique doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Le port du masque

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé.

Pour les élèves en école maternelle le port du masque est à proscrire.

Les enfants qui présenteraient des symptômes devront être équipés d'un masque et être immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents.

Pour les personnels le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le lavage des mains

- A L'ARRIVÉE
- AVANT DE RENTRER EN CLASSE, NOTAMMENT APRÈS LES RÉCRÉATIONS
- AVANT ET APRÈS CHAQUE REPAS
- AVANT D'ALLER AUX TOILETTES ET APRÈS Y ÊTRE ALLÉ
- APRÈS S'ÊTRE MOUCHÉ, AVOIR TOUSSÉ, AVOIR ÉTERNUÉ
- AUTANT QUE DE BESOIN APRÈS AVOIR MANIPULÉ DES OBJETS POSSIBLEMENT CONTAMINÉS
- LE SOIR AVANT DE PARTIR DE L'ÉCOLE



La ventilation des classes et autres locaux

Aération systématique de toutes les salles occupées le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

La stabilité des classes, des groupes et des élèves doit permettre de limiter les croisements.

Accueil des élèves

L'arrivée et le départ de l'établissement peuvent être échelonnés.

Aménagement des salles de classe

Aménager les salles de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.

Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire.

Limiter les déplacements dans la salle.

Gestion de la circulation des enfants

Les déplacements des enfants devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés :

- Privilégier le sens unique de circulation.
- A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
- Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Prévoir une signalétique facile
- Maintenir les portes ouvertes

Récréation

- Eviter les croisements de groupes et d'élèves
 - Echelonner les temps de récréation
 - Eviter les regroupements de niveaux différents
 - Organiser les plannings de récréation par groupes de classes
- Veiller au respect des gestes barrières et des distances de sécurité dans les jeux extérieurs.
- Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets/jouets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

Gestion de la demi-pension

En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.

En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas.

Recommandations pour les activités sportives et culturelles

Activités sportives :

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.

Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.

- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.

- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Activités culturelles :

- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.
- Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les enfants
- Penser à des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes



L'ASSURANCE D'UN NETTOYAGE ET D'UNE DESINFECTIION DES LOCAUX ET MATERIELS

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour les surfaces et objets fréquemment touchés :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ...
- Matériels pédagogiques et objets manipulés par les élèves ou les personnels

Lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels.